



Prélevement honoraires revenus fonciers

Par **Solinois**, le **04/07/2011** à **19:32**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement mis en location que j'ai mis en gérance dans une agence immobilière. Chaque mois sont déduits des revenus locatifs des "honoraires de gestion courante" perçus par l'agence. Le mois dernier, et pour la première fois depuis 3 ans que cet appartement est loué, l'agence a prélevé sur le loyer des honoraires de revenus fonciers, s'élevant à près de 15% du loyer mensuel + la TVA.

J'ai appelé l'agence pour avoir des précisions sur ce prélèvement. Gênée, la secrétaire m'a dit que cela correspondait aux frais pour recevoir le récapitulatif des revenus fonciers perçus, pour ma déclaration d'impôt. Lui faisant remarquer que j'avais reçu le même document les années précédentes sans frais supplémentaires, on m'a répondu qu'ils (l'agence) auraient dû me faire parvenir un courrier pour me demander si je renonçais à ce récapitulatif mais qu'ils n'en avaient pas eu le temps...

Ce prélèvement est-il légal?

Merci de votre réponse